

#1 – Mandats exclusifs			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC		
100 001 € à 200 000 €	6,00% TTC		
200 001 € à 400 000 €	5,00% TTC		
400 001 € à 600 000 €	4,00% TTC		
600 001 € à 800 000 €	3,00% TTC		
Plus de 800 001 €	2,00% TTC		
Stationnements	3 000€ TTC Forfait		
Résidences Services	12% TTC		

#1 – Mandats simples			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC		
100 001 € à 200 000 €	6,50% TTC		
200 001 € à 400 000 €	5,50% TTC		
400 001 € à 600 000 €	4,50% TTC		
600 001 € à 800 000 €	3,50% TTC		
Plus de 800 001 €	2,50% TTC		
Stationnements	3 000€ TTC Forfait		
Résidences Services	12% TTC		

Les agences concernées par le barème #1

Toutes les agences Nexity Paris Nexity Boulogne Nexity Bourg La Reine Nexity Paris Bureaux Commerces

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur). Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF: pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit:

0 à 50.000 €: forfait soit : 5.000 € TTC 50.001 à 100.000 €: 9 % soit : 4.500 € TTC 100.001 à 140.000 €: 6 % soit : 2.400 € TTC MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 11.900 € TTC



www.nexity.fr



#2 – Mandats exclusifs			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC		
100 001 € à 150 000 €	6,50% TTC		
150 001 € à 200 000 €	5,00% TTC		
200 001 € à 400 000 € 3,50% TTC			
Plus de 400 001 €	3,00% TTC		
Stationnements	3 000€ TTC forfait		
Résidences Services	12% TTC		

#2 – Mandats simples			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC		
100 001 € à 150 000 €	7,00% TTC		
150 001 € à 200 000 €	5,50% TTC		
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC		
Plus de 400 001 €	3,50% TTC		
Stationnements	3 000€ TTC forfait		
Résidences Services	12% TTC		

Les agences concernées par le barème #2

OUEST:	MEDITERRANNEE :		ALPES CENTRE EST :
Nexity Agen Nexity Angoulême Nexity Arcachon Nexity Bayonne Nexity Bordeaux Caudéran Nexity Bordeaux Tourny Nexity Bordeaux Victoire Nexity Brive Nexity Brive Nexity Dax Nexity Ile de Ré Nexity La Rochelle Vieux Port Nexity Libourne Nexity Mérignac Nexity Pau Nexity Royan Nexity Saint Palais Nexity Talence Nexity Tulle	Nexity Aix La Parade Nexity Aix Mirabeau Nexity Alès Nexity Cagne sur Mer Nexity Cannes Nexity Colomiers Nexity Digne Les Bains Nexity Gassin Nexity Grande Motte Nexity La Fare les Oliviers Nexity La Foux d'Allos Nexity Marseille Chave Nexity Marseille Mauriac Nexity Montpellier Nexity Montpellier Nexity Montpellier Parc Marianne Nexity Nice Nexity Nice St Sylvestre Nexity Nîmes Nexity Orange Nexity Saint Raphael Nexity Salon de Provence Victor H	Nexity Sète Nexity Sisteron Nexity Toulouse Carnot Nexity Toulouse Saint Michel Nexity Toulouse Ozenne	Nexity Guéret Nexity Limoges

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur). Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF: pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit:

0 à 50.000 €: forfait soit : 5.000 € TTC 50.001 à 100.000 €: 9 % soit : 4.500 € TTC 100.001 à 140.000 €: 6,5 % soit : 2.600 € TTC MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 12.100 € TTC



www.nexity.fr



#3 – Mandats exclusifs			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC		
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC		
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC		
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC		
Plus de 400 001 € 3,00% TTC			
Stationnements	2 500€ TTC forfait		
Résidences Services	12% TTC		

#3 – Mandats simples		
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC	
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC	
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC	
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC	
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC	
Plus de 400 001 €	3,50% TTC	
Stationnements 2 500€ TTC forfait		
Résidences Services	12% TTC	

Les agences concernées par le barème #3

IDF:

Nexity Bois-Colombes

Nexity Brunoy

Nexity Créteil

Nexity Cergy Le Haut

Nexity Clichy Gambetta

Nexity Franconville

Nexity Livry Gargan

Nexity Longjumeau

Nexity Melun Centre

Nexity Nogent sur Marne

Nexity Poissy Centre

Nexity Rosny Sous-Bois

Nexity Saint Michel Sur Orge

Nexity St Quentin en Yvelines

Nexity Val d'Europe

Nexity Versailles Foch

Nexity Vincennes

ALPES CENTRE EST:

Nexity Aix Les Bains

Nexity Annecy

Nexity Brides Les Bains

Nexity Chambéry

Nexity Chamonix

Nexity Clermont-Ferrand

Nexity Courchevel La Tania

Nexity Grenoble

Nexity Issoire

Nexity Les Deux Alpes

Nexity Lyon Partdieu

Nexity Lyon Point du Jour

Nexity Lyon Vitton

Nexity Meylan

Nexity Moutiers

Nexity Thonon

Nexity Villard De Lans

Nexity Villefranche

Nexity Voiron

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur). Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF: pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit: 0 à 50.000 €: forfait soit: 5.000 € TTC 5.000 â 100.000 €: 6,5 % soit: 3.250 € TTC 100.001 à 140.000 €: 4,5 % soit: 1.800 € TTC

10.050 € TTC

VENDRE

www.nexity.fr

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES :



#3-bis – Mandats exclusifs			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC		
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC		
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC		
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC		
Plus de 400 001 €	3,00% TTC		
Stationnements	2 500€ TTC forfait		
Résidences Services	12% TTC		

#3-bis – Mandats simples			
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC		
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC		
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC		
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC		
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC		
Plus de 400 001 €	3,50% TTC		
Stationnements 2 500€ TTC forfait			
Résidences Services 12% TTC			

Les agences concernées par le barème #3-bis

<u>OUEST</u> <u>NORD EST</u>

Nexity Angers Haras Nexity Concarneau

Nexity La Roche sur Yon

Nexity Le Mans

Nexity Montargis

Nexity Nantes Yleo

Nexity Orléans Nexity Quimper

Nexity Rennes Gare

Nexity Sables d'Olonne

Nexity Tours

Nexity Vannes

Nexity Auxerre **Nexity Metz Nexity Belfort** Nexity Montbéliard Nexity Besançon Nexity Mulhouse **Nexity Chantilly Nexity Nancy** Nexity Chalon sur Saône **Nexity Pontarlier Nexity Colmar Nexity Reims** Nexity Compiègne Nexity Sélestat Nexity Creil Nexity Saint Clément **Nexity Dijon Nexity Strasbourg** Cabinet Fauchille **Nexity Valenciennes** Nexity Haguenau Nexity Vieux Lille Centre Nexity Le Mans Nexity Villers Sur Mer **Nexity Vesoul** Nexity Lille Inkerman

NORD OUEST

Nexity Bernay

Nexity Cabourg

Nexity Cherbourg

Nexity Dieppe

Marilla Darra

Nexity Rouen

Nexity St Valéry en Caux

Nexity Yvetot

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur). Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF: pour un bien de 140.000 € en prix principal, le montant des honoraires se décompose comme suit:

0 à 50.000 €: forfait soit : 5.000 € TTC 50.001 à 100.000 €: 6,5 % soit : 3.250 € TTC 100.001 à 140.000 €: 4,5 % soit : 1.800 € TTC MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC

VENDRE

www.nexity.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2020 - AUTRES REGIONS

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)	3€	3€
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)	130 € 8,00 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	
Mandat "offre meublée" (5)		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC par partie (Propriétaire et preneur)		
Locaux commerciaux et professionnels			
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) ⁽²⁾ si loyer annuel < 8000 €		
Honoraires variables de commercialisation	15 % HT (18 %TTC) ⁽²⁾		
Honoraires d'état des lieux : - réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation		
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)		

- (1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale
- (2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges
- (3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)
- (4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges
- (5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"





BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2020 – **Ile de France**

LOCATION HABITATION		Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire	
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989		la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)		6,50 % TTC		
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	1	€ zone très tendue 0 € zone tendue € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)		3€	3€	
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie			
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)		160,50 € 8,50 %		
Honoraires d'état des lieux	55 €		55 €	
Mandat "offre meublée" (5)				
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inc	lus dans le taux de gestion		
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée			Non facturé	
LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL			raires HT et TTC harge du preneur	

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur			
Locaux commerciaux et professionnels				
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) ⁽²⁾			
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 %TTC) (2)			
Honoraires d'état des lieux : - réalisation par un officier ministériel - réalisation par l'agence	Coût de la prestation Vacation(s) horaire(s)			

- (1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale
- (2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges
- (3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)
- (4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges
- (5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"





BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %(1) - Barème applicable au 01/01/2020 - Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire	
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989		
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (2)	10 % TTC		
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (3)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3)	3€	3€	
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie		
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables (4)	160,50 € 8,50 %		
Honoraires d'état des lieux	55 €		
Mandat "offre meublée" (5)			
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion		
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé	

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur			
Locaux commerciaux et professionnels				
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) ⁽²⁾			
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 %TTC) (2)			
Honoraires d'état des lieux : - réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation			
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)			

- (1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale
- (2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges
- (3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)
- (4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges
- (5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"





HONORAIRES DE GÉRANCE

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2020 en France - Taux de TVA en vigueur : 20 %.

GRANDS INVESTISSEURS PRIVES

GRANDS INVESTISSEURS PRIVES					
HONORAIRE DE GESTION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC		
Logements et locaux accessoires					
> Honoraires de gestion courante immeuble entier	Sommes encaissées	6%	7,2%		
> clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	1 500 €	1 800 €		
> Honoraires de gestion courante lots isolés	Somme encaissées (Avec un minimum de 700 €)	8%	9,6%		
> clôture de compte et remise des dossiers > Honoraires occupation personnelle ou non remise en location	Forfait Forfait semestriel	200 € 100 €	240 € 120 €		
HONORAIRES DE LOCATION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC		
Bail habitation vide ou meublée - code civil		MONTANTIN	MONTANT TIO		
> Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location	Loyer annuel HC / HT à la charge du bailleur	7%	8,4%		
> Honoraires d'entremise et negociation en vue de la location	Loyer armuer 110 / 111 a la charge du bameur		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre bailleur et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC / m Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/ m² Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/r			
> Etat des lieux habitation vide	Surface habitable pour l'entrée à partager par moitié entre le bailleur et le locataire (Loi ALUR)	5 € / m²	6 € / m²		
Bail commercial ou professionnel					
> Honoraires de location baux précaires	Loyer triennal HC / HT à la charge du preneur	10%	12%		
> Honoraires de location des baux 3 / 6 / 9 ans	Minimum	800 €	960 €		
	ACCIETTE	TAUX OU	TAUX OU		
HONORAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES	ASSIETTE	MONTANT HT	MONTANT TTC		
Honoraires de rédaction d'actes					
> Bail habitation (Renouvellement – Avenant)	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre bailleur et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC / m² Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/ m² Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m			
> Bail code civil	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 500 €	3,6% 600 €		
> Renouvellement - Avenant	Loyer annuel HC / HT à partager par moitié Minimum	5 % 500 €	6 % 600 €		
> Bail commercial et bail professionnel initial	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur Minimum	3% 800 €	3,6% 960 €		
> Renouvellement ou avenant	Loyer annuel HC/HT à la charge du preneur Minimum	5% 800 €	6% 960 €		
> Renouvellement avec déplafonnement du loyer de plus de 10%	Différentiel de loyer sur période triennale à la charge du bailleur	10%	12%		
> Suivi Cession de baux et fonds de commerce	Forfait à la charge du cédant	800 €	960 €		
> Bail parking	Forfait	250 €	300 €		
Honoraires sur travaux					
> Suivi des travaux hors entretien courant sans architecte	Montant HT des travaux réalisés	6 %	7,2 %		
	Minimum	300 €	360 €		
> Suivi des travaux hors entretien courant avec architecte	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %		
> Suivi des autres travaux supérieurs à 5 000 € HT Honoraires divers	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %		
> Demande de subvention ANAH	Forfait	1 500 €	1 800 €		
> Demande de subvention ANAH > Demande d'emprunt	Forfait	600 €	720 €		
> Aide à la Déclaration Revenus Fonciers/IFI	Forfait annuel par type d'impôt				
Lots isolés Immeubles entiers > Déclaration	Forfait annuel par type d'impôt	120 € 350 €	144 € 420 €		
TVA					
Lots isolés Immeubles entiers	Forfait annuel Forfait annuel	400 € 600 €	480 € 720 €		
> CVAE	Forfait annuel	500 €	600 €		
> Frais de timbres et de bureau par lot principal	Forfait trimestriel	10 €	12 €		
> Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Forfait par commande	55 €	66 €		
> Vacation horaire AG, Expertise, conciliation	Forfait heure	120 €	144 €		
> Embauche/licenciement/mise à la retraite gardien	Forfait	500 €	600 €		
> Suivi remplacement contrat gardien	Forfait par remplacement	150 €	180 €		
> Forfait archivage	Forfait annuel par lot principal	5 €	6 €		
> Forfait retour archive mandat vivant	Forfait	20 €	24 €		
> Forfait retour archive mandat clos	Forfait	50 €	60 €		

GÉRFR